

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR)

Recrutement d'un cabinet pour la réalisation de l'activité A2.3 – Formation sur l'accès aux mécanismes de justice et de recours

1. Informations générales

Élément	Description
Projet	SAFE – Soutien, Accès, Formation et Équité pour les Populations Vulnérables
Structure contractante	ADDCI – Association pour le Développement Durable et la Coopération Internationale
Activité	A2.3 – Formation sur l'accès aux mécanismes de justice et de recours
Zone d'intervention	Gouvernorat de Médenine
Bénéficiaires principaux	Femmes tunisiennes victimes de violences
Type de prestation	Formation et renforcement des capacités
Nombre de sessions	6 sessions
Durée de chaque session	2 jours
Durée totale de la mission	12 jours de formation

2. Contexte et justification

Dans le cadre du projet **SAFE – Soutien, Accès, Formation et Équité pour les Populations Vulnérables**, ADDCI met en œuvre un ensemble d'activités visant à renforcer l'accès aux droits, aux services de protection et aux mécanismes d'accompagnement des populations vulnérables dans le gouvernorat de Médenine. Les femmes tunisiennes victimes de violences peuvent être confrontées à différents obstacles dans l'accès à leurs droits et aux mécanismes de justice et de recours. Ces difficultés peuvent notamment concerner la connaissance des droits, l'identification des structures compétentes, la compréhension des procédures, l'orientation vers les services appropriés ainsi que la capacité à mobiliser les mécanismes de protection disponibles.

Dans ce contexte, l'activité **A2.3 – Formation sur l'accès aux mécanismes de justice et de recours** vise à renforcer les connaissances et les capacités des participantes afin qu'elles puissent mieux comprendre les mécanismes existants et identifier les voies de recours adaptées

à leur situation. La formation devra adopter une approche accessible, participative et adaptée aux besoins des participantes, en privilégiant les informations pratiques et les situations concrètes.

3. Objet de la mission

ADDCI souhaite recruter un **cabinet spécialisé** pour concevoir et assurer les formations prévues dans le cadre de l'activité A2.3. La mission consiste à préparer, organiser et animer **six sessions de formation de deux jours chacune**, soit un total de **12 jours de formation**.

Le cabinet devra proposer une approche pédagogique permettant aux participantes de mieux comprendre :

- Leurs droits et les mécanismes de protection disponibles ;
- Les institutions et structures compétentes ;
- Les différents mécanismes de justice et de recours ;
- Les principales étapes des procédures ;
- Les possibilités d'orientation et d'accompagnement ;
- Les services auxquels elles peuvent avoir recours en cas de violence.

4. Objectif général

L'objectif général de l'activité est de **renforcer les capacités des femmes tunisiennes victimes de violences à connaître, comprendre et mobiliser les mécanismes de justice, de protection et de recours disponibles en Tunisie afin de mieux faire valoir leurs droits**.

5. Objectifs spécifiques

La formation vise notamment à permettre aux participantes de :

- Mieux connaître leurs droits et les mécanismes juridiques et institutionnels de protection disponibles ;
- Identifier les différentes structures et institutions intervenant dans la protection et l'accès à la justice ;
- Comprendre les principales voies de recours disponibles en fonction des situations rencontrées ;
- Mieux comprendre les étapes et démarches liées au dépôt d'une plainte ou à la recherche d'une protection ;
- Identifier les services d'accompagnement juridique, social et psychosocial disponibles ;
- Renforcer leur capacité à rechercher les informations pertinentes et à s'orienter vers les structures compétentes ;
- Développer leur confiance dans leur capacité à faire valoir leurs droits.

6. Public cible

Les six sessions seront destinées principalement à des **femmes tunisiennes victimes de violences et/ou en situation de vulnérabilité**, accompagnées ou orientées dans le cadre du

projet SAFE. Afin de favoriser la participation et les échanges, chaque session pourra être organisée pour un groupe distinct de participantes.

Le nombre exact de participantes par session sera défini en concertation avec ADDCI en fonction des besoins du projet et des conditions permettant une animation participative et confidentielle.

7. Contenu indicatif de la formation

Le cabinet devra proposer un programme détaillé couvrant au minimum les thématiques suivantes.

➤ **Module 1 : Introduction aux droits et à l'accès à la justice**

- Notions fondamentales relatives aux droits ;
- Droit d'accès à la justice et aux mécanismes de recours ;
- Importance de l'information juridique ;
- Obstacles pouvant limiter l'accès aux droits ;
- Principes de confidentialité et de respect de la personne.

➤ **Module 2 : Les différentes formes de violence et les droits des victimes**

- Identification des différentes formes de violence ;
- Violence physique ;
- Violence psychologique ;
- Violence sexuelle ;
- Violence économique ;
- Violence institutionnelle ;
- Conséquences des violences sur l'accès aux droits et aux services ;
- Droits et mécanismes de protection des victimes.

➤ **Module 3 : Les institutions et acteurs compétents**

Présentation des principales structures pouvant intervenir selon les situations :

- services de sécurité ;
- autorités judiciaires ;
- services sociaux ;
- structures sanitaires ;
- structures spécialisées dans l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- organisations de la société civile ;
- autres mécanismes institutionnels pertinents.

L'objectif sera notamment d'aider les participantes à comprendre **vers qui se tourner, dans quelle situation et pour quel type de besoin.**

➤ **Module 4 : Les mécanismes de plainte et de recours**

- Principes généraux du recours ;
- Dépôt d'une plainte ;
- Démarches auprès des structures compétentes ;
- Orientation vers les services appropriés ;

- Suivi d'une procédure ;
- Mécanismes de protection disponibles ;
- Rôle des différents intervenants ;
- Possibilités d'accompagnement.

➤ **Module 5 : Accès aux mécanismes de protection**

Le module permettra d'aborder notamment :

- Les mesures de protection disponibles ;
- Les situations nécessitant une intervention urgente ;
- Les mécanismes d'orientation ;
- La coordination entre les différents services ;
- L'importance de l'accompagnement juridique, social et psychosocial.

➤ **Module 6 : Mise en pratique et études de cas**

Des situations pratiques seront utilisées afin de permettre aux participantes de :

- Identifier leurs droits ;
- Déterminer les interlocuteurs appropriés ;
- Identifier les démarches possibles ;
- Analyser les différentes options de recours ;
- Construire un parcours d'orientation adapté.

8. Méthodologie pédagogique

Le cabinet devra privilégier une approche **participative, pratique, accessible et centrée sur les besoins des participantes**. La méthodologie pourra notamment s'appuyer sur :

- Des présentations interactives ;
- Des échanges et discussions en groupe ;
- Des questions-réponses ;
- Des études de cas ;
- Des mises en situation ;
- Des exercices pratiques ;
- Des simulations de démarches ;
- Des travaux en petits groupes ;
- Des supports visuels et fiches pratiques.

Compte tenu du profil du public cible, le cabinet devra utiliser un langage clair et accessible et éviter une approche exclusivement théorique ou juridique.

Les situations pratiques devront être présentées de manière à protéger l'identité et la confidentialité des participantes. Le cabinet devra également veiller à créer un environnement de formation fondé sur :

- Le respect ;
- La confidentialité ;
- La non-discrimination ;
- La participation volontaire ;
- L'écoute ;

- La sécurité des participantes.

9. Organisation des six sessions

La mission comprend **six sessions de deux jours chacune**.

Session	Durée	Groupe	Contenu indicatif
Session 1	2 jours	Groupe 1	Droits, justice et mécanismes de recours
Session 2	2 jours	Groupe 2	Droits, justice et mécanismes de recours
Session 3	2 jours	Groupe 3	Droits, justice et mécanismes de recours
Session 4	2 jours	Groupe 4	Droits, justice et mécanismes de recours
Session 5	2 jours	Groupe 5	Droits, justice et mécanismes de recours
Session 6	2 jours	Groupe 6	Droits, justice et mécanismes de recours
Total	12 jours	6 groupes	

Les dates, lieux et horaires précis des sessions seront fixés en concertation avec ADDCI. Le cabinet devra assurer la cohérence pédagogique entre les six sessions tout en adaptant, si nécessaire, les exemples et exercices aux besoins des différents groupes.

10. Résultats attendus

À l'issue de l'activité :

- **Les participantes disposent d'une meilleure connaissance de leurs droits et des mécanismes de justice et de recours disponibles.**
- **Les participantes sont capables d'identifier les structures et institutions compétentes** vers lesquelles elles peuvent s'orienter en fonction de leurs besoins.
- **Les connaissances des participantes sur les démarches et procédures de recours sont renforcées**, notamment concernant les possibilités de plainte, de protection et d'accompagnement.
- **Les participantes développent une meilleure capacité à rechercher les informations juridiques pertinentes et à mobiliser les mécanismes de protection disponibles.**
- **Les participantes disposent de repères pratiques pour accéder aux services d'accompagnement juridique, social et psychosocial** et mieux faire valoir leurs droits.

11. Livrables attendus

Le cabinet sera responsable de la production des livrables suivants :

- **Livrable 1** – Note méthodologique
- **Livrable 2** – Supports de formation
- **Livrable 3** – Réalisation des six sessions
- **Livrable 4** – Évaluation des participants
- **Livrable 5** – Rapports de formation

12. Durée de la mission

La durée de la mission est fixée à **12 jours de prestation**, correspondant à : **6 sessions × 2 jours = 12 jours**.

Le calendrier définitif sera établi avec ADDCI en fonction des disponibilités des participantes et du calendrier général du projet.

La préparation pédagogique et la finalisation des livrables devront être intégrées dans l'organisation globale de la prestation proposée par le cabinet.

13. Profil et qualifications du cabinet

Le cabinet candidat devra justifier d'une expérience pertinente dans un ou plusieurs des domaines suivants :

- Accès aux droits et à la justice ;
- Droits des femmes ;
- Lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Protection des victimes ;
- Droit et mécanismes de recours ;
- Formation et renforcement des capacités ;
- Accompagnement des populations vulnérables ;
- Travail avec les OSC et les institutions publiques.

Le cabinet devra disposer d'une équipe comprenant des profils qualifiés dans les domaines juridique, de la protection, de la formation ou de l'accompagnement social. Une expérience spécifique en Tunisie et/ou dans le gouvernorat de Médenine constitue un atout. Les experts mobilisés devront notamment disposer :

- D'une formation universitaire pertinente ;
- D'une expérience professionnelle démontrée ;
- D'une expérience en animation de formations ;
- De bonnes capacités pédagogiques ;
- D'une bonne connaissance du contexte tunisien ;
- D'excellentes capacités de communication en arabe et/ou en français.

Une expérience de travail avec des femmes victimes de violences ou d'autres groupes vulnérables sera particulièrement appréciée.

14. Critères d'évaluation des candidatures

Les offres seront évaluées selon une pondération de :

- **70 points pour l'offre technique ;**
- **30 points pour l'offre financière.**

Seules les offres ayant obtenu au minimum **50/70 points sur l'évaluation technique** seront considérées pour l'évaluation financière.

14.1. Grille d'évaluation technique

Critères d'évaluation	Points
1. Expérience et références du cabinet	20
Expérience générale dans la formation et le renforcement des capacités	5
Expérience dans les domaines des droits, justice, protection et recours	7
Expérience avec les femmes victimes de violences et/ou populations vulnérables	5
Références similaires en Tunisie	3
2. Qualifications et expérience de l'équipe proposée	15
Qualifications des experts proposés	5
Expérience professionnelle pertinente	5
Expérience en animation et formation de publics vulnérables	5
3. Compréhension de la mission	10
Compréhension des objectifs et enjeux de l'activité A2.3	5
Pertinence de l'analyse des besoins du public cible	5
4. Méthodologie et approche pédagogique	20
Pertinence de la méthodologie proposée	6
Qualité et caractère pratique du programme de formation	5
Approche participative et adaptée aux femmes victimes de violences	5
Modalités d'évaluation des acquis et de la satisfaction	4
5. Organisation et calendrier	5
Cohérence du calendrier des six sessions	3
Faisabilité et organisation de la mission	2
TOTAL TECHNIQUE	70

14.2. Évaluation financière

L'offre financière sera évaluée uniquement pour les candidats ayant atteint le seuil technique requis. La note financière sera calculée selon la formule :

Note financière = (Montant de l'offre financière la moins-disante / Montant de l'offre financière évaluée) × 30

La note finale sera calculée comme suit : **Note finale = Note technique + Note financière**

15. Modalités de soumission

Les cabinets intéressés devront transmettre une **offre technique et une offre financière séparées**.

15.1. Offre technique

L'offre technique devra comprendre :

- Présentation du cabinet ;
- Références pertinentes ;
- Note de compréhension de la mission ;

- Note méthodologique détaillée ;
- Programme indicatif des six sessions ;
- Calendrier de réalisation ;
- CV des experts proposés ;
- Références ou attestations de bonne exécution des prestations similaires, lorsque disponibles ;
- Dossier juridique du cabinet (Patente, RNE)

15.2. Offre financière

L'offre financière devra :

- Etre présentée en **dinars tunisiens (TND), toutes taxes comprises** ;
- Indiquer le coût total de la mission ;
- Préciser le coût par session et/ou par jour de formation ;

15.3. Transmission des offres

Les candidatures devront être envoyées par voie électronique à : **Adresse e-mail : mhira.anis@addci.org**

avec l'objet : « **Candidature – Cabinet – Activité A2.3 – Formation sur l'accès aux mécanismes de justice et de recours – Projet SAFE** »

Les documents devront être transmis de préférence au format PDF.

15.4. Date limite

Les offres devront parvenir à ADDCI au plus tard le : **05 octobre 2026 à 23h59**

Toute offre reçue après la date et l'heure limites pourra être considérée comme non recevable.